

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA CAUSE DE M. OLIER

Supplique à Notre Très Saint Père le Pape

§ ANCTISSIMO ac Reverendissimo Domino Nostro
Leoni Papae XIII.
Beatissime Pater,

Archiepiscopi, episcopi, presbyterique Canadenses infra-
scripti.....

Humillime Vetram Sanctitatem obsecrant, ut ad felicem exitum mox perducatur Causa beatificationis servi Dei Joannis Jacobi Olier presbyteri Saecularis, qui, anno Domini millesimo sexcentesimo quinquagesimo septimo, aetatis suae quadagesimo nono, Parisiis piissime obiit.

Eximiis naturae et gratiae dotibus cumulatus, blanditiis mundi valedixit, stultitiam crucis amplectens, et Sancto Vincentio a Paulo docilem se tradidit discipulum ; sub cujus paternâ directione, caelesti succensus igne, missionum exercitia apud pauperrimos ruricolos cum ingenti labore pariter et fructu, non tironis sed veterani instar, peregit. Unde vix annum vigesimum septimum agens, ipso plaudente Sapientissimo Vincentio, dignus episcopali honore judicatus est : quod tamen munus ipse tunc, et pluries postea sibi instanter oblatum, invicta humilitate recusavit.

Conciliis Divinae Providentiae obsequens, Olerius pastorem parochiae Sancti Sulpitii curam suscepit ; et vastissimus ille ager vitis, impietatibus, sortilegiis, duellis, haeresibus quasi sentibus et venenosis plantis horridus, intra decem annos per catechismos mirabiliter ordinatos, praedicationes vere evangelicas, varias pietatis et charitatis associationes, divinam nocturnam-

que vigilantiam, assiduas familiarum visitationes, sacramenti poenitentiae frequentationem, ac praesertim eximiam erga divinam eucharistiam devotionem, in horum deliciarum Domini fuit conversus.

Coeperat Olerius facere ; jam ad docendum idoneus, clericale Seminarium Sancti Sulpitii juxta suam parochialem ecclesiam instituit, ad quod alumni ex pluribus Galliae dioecesibus, tanquam examen apum, advolaverunt, quos excellentissima doctrina de abnegatione sui et unione cum Christo, de sacerdotii eminentia et officiis imbutos, juxta Concilii Tridentini mentem, ad ecclesiasticam disciplinam, piam rerum Sacrarum administrationem, vitamque apostolicam verbis et exemplis informabat.

Tandem per quinque annos gravissimis animi et corporis doloribus, tanquam aurum in fornace probatus, et viva factus imago Christi patientis, cujus crux divinitus in ejus frontis carne fuerat impressa, obdormivit in Domino, familiam Sacerdotum Saecularium post se relinquens, qui patris sui sequentes vestigia, sanctae clericarum educationi sub omnimoda Ordinariorum jurisdictione, etiam nunc in pluribus seminariis cum magno ecclesiastici ordinis profectu seipsos devovent. Unde preces nostras precibus plurium regionum episcoporum jungimus, ut vir ille, de Ecclesia Christi optime meritus, missionariorum exemplar, miraculum parochorum, cleri institutor et reformator, catalogo Beatorum adscribatur.

Nostra tamen desideria speciali motivo vehementius accenduntur, quod nostrum Canadam spectat : Olerius enim inter hujus regionis apostolos egregium locum tenet.

Supernaturali radio illustratus, cognovit non solum civitatem sub nomine et protectione Mariae Virginis,

esse aedificandam in insula Montis Regalis quae tunc erat deserta ac crudelissimis barbarorum incursum undigne patebat, sed etiam seipsum fore praecipuum tanti operis instrumentum. Contra omnem humanam spem, adjuvantibus nonnullis egregiae charitatis viris et mulieribus, res optime successit; et Marianopolis vix nota piae sollicitudini filiorum Olerii commissa fuit, qui deinceps pro ejus spiritali imo et temporali prosperitate se suaque libenter impendere non cessaverint. Caeterum, ad omne opus bonum parati, zelo priorum Quebecensium episcoporum cooperantes, evangelium inter silvicolas praedicaverunt, quos mutatos e lupis in agnos et in opidula congregatos paterno fovebant affectu; plures parochias a seipsis fundatas et nonnullas alias administraverunt; colonos apud longinquas Acadiae oras degentes admirabilem fervorem perducere, et postea calamitatibus infandis abrutos christiana patientia armare efficaciter adlaboraverunt.

Paulatim tamen Marianopoli, tanquam grano sinapis in proceram arborem crescente, Olerii institutum peculiari suae vocationis fini vacare potuit, promovens, radicis instar, ecclesiasticam educationem in minori, medio et majori Seminario ad quod Clerici ex triginta vel quadraginta dioecesibus confluunt, et per Collegii Canadensis in Alma Urbe creationem, discipulis electis thesauros scientiae et pietatis cumulandi suppeditans opportunitatem.

Quum ergo Deus per Olerium fidelissimum cooperatorem suum tot et tanta bona Regioni Canadensi dignatus fuerit impertire, Nos debitum gratitudinis quod Nobis incumbit laetanter profitentes, totis votis optamus felicem illam diem illucere, qua insignem Ecclesiarum nostrarum benefactorem honorare cultu publico, Nobis Nostrisque gregibus tandem licebit.

LETTRE DU SOUVERAIN PONTIFE

Aux évêques de l'Amérique latine

NS. P. le Pape vient d'adresser aux archevêques et évêques de l'Amérique latine une lettre les conviant à tenir à Rome, selon leur désir, un synode général dans le courant de cette année. Cette lettre, datée de Noël, est publiée par l'*Osservatore Romano*. En voici la traduction :

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique,

En revenant par la pensée sur le long cours de Notre pontificat, il Nous semble que Nous n'avons jamais rien omis de ce qui pouvait affermir et promouvoir parmi vos peuples le royaume du Christ. Ce que Nous avons fait, Dieu aidant, en votre faveur, reste gravé dans votre mémoire reconnaissante, Vénérables Frères, et ce n'est pas en vain que Nous avons commis à votre zèle et à votre charité de faire fructifier les actes prévoyants de Notre ministère.

Maintenant, Nous voulons vous donner un nouveau témoignage de Notre sollicitude, d'après le désir que Nous en avons conçu depuis longtemps. En vérité, depuis la célébration solennelle du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, Nous Nous sommes préoccupé attentivement du moyen par lequel Nous pourrions pourvoir aux communs intérêts de l'Amérique latine qui représente plus de la moitié du Nouveau-Monde. Nous avons pensé qu'il serait excellent à cet

effet d'aviser à ce que vous tous, évêques de ces contrées, vous puissiez vous réunir et vous consulter ensemble, sur Notre invitation et par Notre autorité.

Nous étions persuadé, en effet, que, par la mise en commun de vos conseils et des lumières de votre prudence, il serait pourvu à ce que, parmi ces peuples, unis par l'affinité de race, l'unité de la discipline ecclésiastique fût assurée en même temps que la sainteté des mœurs, comme il convient à la profession catholique, et qu'ainsi, par les efforts réunis de tous les bons, l'Eglise pût jouir publiquement de la prospérité voulue. A la réalisation de ce dessein contribuait grandement le fait que vous-mêmes, requis de votre avis, y avez donné votre plein assentiment.

Puis, lorsque vint le moment de donner suite à ce dessein déjà mûr. Nous laissâmes à votre choix, Vénérables Frères, la désignation du lieu où il semblerait préférable de tenir votre assemblée. Or, vous avez manifesté pour la plupart que, volontiers, vous vous seriez réunis à Rome, vu aussi que, pour beaucoup d'entre vous, ce choix serait préférable à cause de la difficulté des communications et des distances qu'ils devraient parcourir s'il leur fallait se rendre dans une ville d'Amérique. A cette manifestation de votre avis, où brillait un frappant indice de votre attachement au Siège Apostolique, Nous ne pouvions moins faire que de donner Notre pleine approbation. Une seule chose Nous est pénible, à savoir que, dans la condition où Nous sommes maintenant, il ne Nous sera pas donné, pendant votre séjour à Rome, de vous traiter aussi libéralement et honorablement que nous l'eussions voulu.

Néanmoins Nous avons déjà donné ordre à la Sacrée Congrégation chargée d'appliquer les décrets du Concile de Trente de convoquer à Rome, l'année prochaine,

l'assemblée de tous les évêques des républiques de l'Amérique latine et de leur indiquer les règles d'après lesquelles sera tenue cette assemblée. En attendant, comme gage des faveurs célestes et en témoignage de Notre bienveillance, Nous accordons affectueusement la bénédiction apostolique à vous, Vénérables Frères, au clergé et aux peuples commis à chacun de vous.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, au jour de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus, en l'année 1898, de Notre Pontificat la vingt et unième.

LÉON XIII, PAPE.

LES CAISSES DIOCESAINES

L'EGLISE ne veut pas que le prêtre qui, dans l'exercice de son ministère doit vivre de l'autel, soit abandonné dans l'indigence quand il est devenu incapable d'exercer ses fonctions sacerdotales. Il incombe alors à l'Ordinaire de chaque diocèse de pourvoir, par les moyens qu'il juge convenables, au soutien des prêtres âgés ou infirmes, et dépourvus des ressources suffisantes. Le décret suivant du troisième concile de Baltimore exprime la pensée de l'Eglise et les manières diverses dont l'évêque peut procéder en cette matière.

« Qui bene praesunt presbyteri, duplici honore digni habeantur, maxime qui laborant in verbo et doctrina » (1 Tim. V, 17). Apostolica verba de his quam maxime intelligenda sunt presbyteris, qui diuturno in vinea Domini ministerio vel operoso vocationis sacrae labore exhausti, aut gravi inter labores morbo confracti, muneribus Apostolicis inter populum fidelem obeundis impares reddundur. Singulari quo infirmos istos con-

fratres prosequimur amore ac veneratione commoti, summopere desideramus optima qua fieri possit ratione providere, ne inopiae afflictione urgeantur, neque adhuc temporali sollicitudini premantur; sed ea cuncta praestare, quibus senectuti solamen afferatur vel morbo citius releventur.

Statuimus igitur ac decernimus, ut in singulis nostris dioecesibus Episcopi, inito prius cum clero suo concilio, quamprimum constituent modos mediaque opportuna, quibus subsidia ad decentem illorum sacerdotum sustentationem elargienda praesto habeantur. Quem in finem ab Episcopo aerarium vel gaza instituitur, imposita taxa singulis paroeciis, quae opportuna videbitur. Huic pecuniae juxta normas clare definitas administrandae commissio presbyterorum, ioso Episcopo praeside, praeponatur.

« Si quis vero Episcopus, ob frequentes ad populum de pecunia appellationes, hanc novam taxam imponendam non esse judicaverit, ab aequi itatis ac justitiae tramite alienum non erit, taxam annuam ipsismet dioecesis sacerdotibus imponere, qua singuli pro rata salarii pecuniam contribuant.

« Modus alius praedictae necessitati prospiciendi in eo est, ut societas mutui subsidii inter presbyteros constituitur, quae societas aerarii seu pecuniae congestae administrationem, item Episcopo praeside, curavit. Huic societati unusquisque sacerdos dioecesi adscriptus nomen dare urgeatur. » (Acta et Decreta Conc. Plen. Balt., 111, Tit. 11, n. 71, p. 36).

CONDUITE QUE DOIT GARDER UN CURE

Pendant les maladies contagieuses

(Extrait du Rituel de Québec publié en 1703).

LORSQUE quelque maladie sera contagieuse dans une paroisse, le curé, au lieu de diminuer sa ferveur et son zèle, les augmentera par l'espérance du grand mérite et de la récompense abondante qu'il pourra acquérir. Il aura soin d'exhorter fortement les pécheurs à la pénitence, et à faire un changement de vie tel qu'ils voudraient l'avoir fait à l'heure de la mort. Il fera en sorte de leur donner lui-même bon exemple, en ne les abandonnant point dans leurs afflictions, en leur rendant toutes les assistances, dont ils auront besoin dans leurs maladies, et leur témoignant la joie véritable qu'il a d'exposer sa vie pour leur salut, à l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

S'il vient à prendre le mal qui le conduise à la mort, il s'estimera heureux de voir que Dieu a eu son sacrifice agréable, et l'a voulu rendre participant du mérite des martyrs. La mort qui arrive à ceux qui assistent les pestiférés, ou autres maladies contagieuses, n'étant pas estimée inférieure à celle des martyrs, au sentiment des saints, qui les regardent comme des martyrs de charité.

Dans un besoin si pressant, le curé doit s'adresser à l'évêque pour recevoir ses avis et ses ordres, pour apprendre non seulement à rendre aux malades les assistances dont ils ont besoin, mais encore pour savoir prendre les précautions qu'on lui marquera être nécessaires à sa conservation qu'il doit mettre en usage pour pouvoir être utile aux personnes saines aussi bien qu'aux malades.

Il sera de son devoir de forcer les magistrats de remé-

dier aux désordres et scandales publics, qui sont les causes les plus ordinaires de ces fléaux envoyés de Dieu, et il tâchera d'engager les principaux des lieux à donner tout l'ordre qu'ils pourront pour la nourriture, le logement et autres assistances corporelles nécessaires aux malades.

Les assistances spirituelles que le curé doit rendre à ses paroissiens malades dans le temps des maladies contagieuses, se réduisent principalement à leur administrer les sacrements, à les consoler dans leurs afflictions, à les instruire de la manière dont ils doivent user de ces maladies, et à les préparer à la mort.

Outre le sacrement de Pénitence qu'il doit prendre soin d'administrer à tous, il doit encore leur conférer ceux de l'Eucharistie et de l'Extrême-Onction, parce que le Pasteur qui est établi de Dieu pour aider les fidèles et les fortifier dans leurs afflictions, ne doit pas les priver de ces secours dans ces rencontres. Il doit les leur accorder, afin qu'ils ne tombent pas dans l'abattement. Il pourra dans l'administration des sacrements de l'Eucharistie et de l'Extrême-Onction, retrancher les prières qui ne sont pas essentielles et absolument nécessaires.

Il aura soin de prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas s'exposer à un péril trop manifeste de prendre la maladie, de peur de devenir par là inutile à tous ses paroissiens.

S'il arrive que par les soins que le curé prendra, et la bénédiction que Dieu voudra bien répandre sur les remèdes et sur les prières qu'on fera faire, les malades reviennent en convalescence, il ne manquera pas de les faire ressouvenir de leurs bonnes résolutions, et de leur marquer les moyens qu'ils doivent prendre pour les exécuter. Il leur représentera fortement, que personne

ne pouvant se moquer de Dieu impunément, ils doivent craindre que s'ils viennent à ne pas exécuter leurs promesses, Dieu ne les écoutera plus dans une autre occasion, comme il les en menace par le prophète Isaïe : « Cum multiplicaveris orationem, non exaudiam. » I., V., 15. Lorsque vous multiplierez vos prières, je ne vous écouterai point. Ce qui est confirmé par ces paroles du sage : « Ego quoque in interitu vestro ridebo et subsonnabo vos. » (Prov. I. V. 26). Je rirai aussi à votre mort et je vous insulturai.

PRIERE

Pour la conversion des Francs-Maçons

SEIGNEUR Jésus-Christ qui vous plaisez à faire éclater votre toute puissance principalement en pardonnant aux pécheurs, vous qui avez dit : « priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient, » nous implorons la clémence de votre Cœur Sacré pour des âmes créées à l'image de Dieu qui ont été misérablement trompées par les séductions perfides de la Franc-Maçonnerie et se précipitent dans la voie de la perte éternelle. Ne permettez pas, nous vous en conjurons, que l'Eglise votre sainte épouse soit opprimée par eux plus longtemps, mais apaisé par l'intercession de la Bienheureuse Marie votre Mère et par les prières des justes, daignez vous souvenir de votre miséricorde infinie. Oubliez leur perversité et faites que revenant à vous ils consolent l'Eglise par une éclatante pénitence et obtiennent la gloire éternelle. Vous qui vivez et réglez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Indulgence de cent jours, applicable aux âmes du purgatoire. (Secrétairerie des Brefs, 11 août 1898).

ÉCOLES PRIMAIRES

(Extrait de la Discipline du diocèse de Québec.)

JÉSUS-CHRIST a dit à l'Église : *Docete omnes gentes... docentes eos servare omnia quaecumque mandavi vobis* (S. Mat. XXVIII)... A elle seule donc a été confié l'enseignement de la doctrine de Jésus-Christ, depuis les éléments du catéchisme, jusqu'aux plus sublimes vérités de la théologie. Par sa constitution divine, elle a le droit et le devoir de veiller à ce que la foi et les mœurs de la jeunesse chrétienne soient sauvegardées dans les écoles, et que ces biens précieux n'y soient point exposés au danger de se perdre. Et comme il ne saurait y avoir de droit contre le droit, l'État ne peut jamais entraver l'autorité de l'Église, quand il s'agit de la foi et des mœurs. Pour cet objet, l'Église doit avoir entrée dans les écoles, non par simple tolérance, mais en vertu de sa mission divine... Partir de la condamnation des propositions 45 et 47 du *Syllabus* pour refuser à l'État toute intervention dans l'instruction littéraire et scientifique de la jeunesse, en tant que la fin légitime de la société et le bien commun le demandent ; pour stigmatiser comme usurpation sacrilège toute loi civile concernant l'éducation de la jeunesse ; pour dire, enfin, que, par sa constitution divine, l'Église doit avoir seule la direction positive des écoles, même en ce qui concerne les lettres et les sciences naturelles, ce serait méconnaître à la fois la logique et l'enseignement des docteurs les plus autorisés. (*Circ. de Mgr Baillargeon, 31 mai 1870*).

2. Scholas instituere, iisque optimaе notae magistros sufficere animarum pastor sui muneris esse memor sit. Scholas ergo puerorum interdum visitet, non quidem

ensoris importuni vices gerens, sed potius patris et amici, ut omnes, tum praeceptorem, tum alumnos, Christo lucrifaciat. Caveat ne mere curiosa, vel supra captum posita, vel quae in vitae decursu, levis tantum, aut nullius essent momenti, pueri edoceantur. Omnium quibus pueri in scholis utuntur librorum catalogum sibi exhiberi curet; perversos, quantum poterit, procul amendet, ac si quominus eliminentur per eum non stet, rem ad episcopum referat (1). (II. Conc. Queb. d. XV).

3. Ce serait encore bien plus déplorable si, dans le choix des maîtres auxquels, (parents,) vous voulez confier vos enfants vous ne teniez aucun compte des garanties morales, et si vous regardiez avant tout la science et le bon marché... Un bon maître ou une bonne maîtresse est un trésor précieux pour des parents chrétiens et l'on ne saurait trop faire de sacrifices pour se le procurer. Mais aussi quelle horreur devez-vous avoir d'un instituteur ou d'une institutrice dont les sentiments et la conduite ne sont pas franchement catholiques; dont les paroles ne sont pas dignes de sa haute mission; dont les exemples ne portent pas à la piété; et, à plus forte raison, dont les exemples sont mauvais! (*Mand. du IV. Conc., 14 mai 1868.*)

(1) Le curé, prêtre ou ministre desservant aura le droit exclusif de faire le choix des livres qui ont rapport à la religion et à la morale, pour l'usage des écoles des enfants de sa croyance religieuse." (*S. R. B. C. C. 15, § 65.*)

"Les visiteurs d'écoles pour chaque municipalité sont: 1o Les membres résidents du clergé, de quelque dénomination que ce soit; mais nul prêtre, ministre ou ecclésiastique n'aura le droit de visiter aucune école appartenant à des habitants qui ne sont pas de sa croyance religieuse, si ce n'est du consentement des commissaires ou syndics de telle école... Et toute personne en droit d'agir comme visiteur d'école aura pareillement le droit d'être présente aux examens faits par aucun des bureaux d'examineurs, et d'interroger les instituteurs qui se présentent, et aura voix consultative." (*S. R. B. C. C. 15, § 121 et 122.*)

4. Les hommes ne doivent pas être chargés d'écoles de filles ou des deux sexes, sans la plus grande nécessité et à moins qu'on ne prenne les précautions les plus sérieuses pour s'assurer de leur moralité. En conséquence, il faut ordinairement regarder comme peu disposés à l'absolution, 1o. les maîtres qui s'obtiennent à faire l'école aux filles ; 2o. les commissaires et inspecteurs qui les engagent à cette fin, et qui les maintiennent ; 3o. les parents et tuteurs qui envoient à ces maîtres les enfants dont la garde leur est confiée. La grande nécessité seule peut faire tolérer un tel ordre de choses ; mais encore faut-il que les maîtres soient sans reproches. (*Circ. du II. Conc. Québ.*, 4 juin 1854.)

5. Scholas *mixtas*, in quibus scilicet pueri fidelium simul cum acatholicorum pueris promiscue admissi, nullam vel falsam religionem edocentur, utpote natas ad hanc impietatis luem, quæ vulgo *indifferentismus* nuncupatur, omnino periculosas judicamus. (1. *Conc. Québ.*, d. *XVIII.*)

6. Parentes qui liberos suos acatholicas scholas adire permittunt, absolvi non possunt qui, semel moniti, eandem tenent agendi rationem. Si tamen propter aliquam locorum aut temporum circumstantiam, hoc videatur necessarium, et constet nullum esse perversionis periculum, omnino requiritur episcopi licentia. (1) (*V. Conc. Québ.*, d. *XX.*)

(1) Tunc Ordinarii erit officium diligenter curare ut non modo a se et a parochis, verum etiam a singulis genitoribus, opportuna remedia adhibeantur, quibus periculum perversionis ab alumnis removeatur. (*Inst. S. Off.*, 17 jan. 1866.)

PRIERE POUR LA FIN DU SIECLE

PRIERE indulgenciée pour sanctifier la fin de ce siècle et le commencement du suivant :

Concede nobis, clementissime Deus, Beata Virgine Immaculata intercedente, ut nostrae poenitentiae lacrymis, noxas expiemus hujus saeculi occidentis, atque exorientis initia ita paremus, ut totum sit deditum gloriae tui nominis, et regno Jesu Christi Filii tui, cui gentes omnes serviant in una fide et perfecta charitate. Amen.

« Accordez-nous, Dieu très clément, par l'intercession de la Bienheureuse Vierge immaculée, d'expier par nos larmes de repentir les fautes de ce siècle qui est à son déclin et de préparer les commencements du siècle qui va venir, de telle sorte qu'il soit voué tout entier à la gloire de votre nom et au règne de Jésus-Christ votre fils, afin que toutes les nations le servent dans une même foi et une parfaite charité. Ainsi soit-il.

(Indulgence de 100 jours à gagner une fois par jour, valable jusqu'à la fin de 1901). *Cong. Ind.*, 8 février 1897.

DECRETS ET SOLUTIONS

PARRAINS

QU'ON ne peut admettre des hérétiques comme parrains ou marraines au baptême. (Saint Office, 3 mai 1893).

Un prêtre peut être parrain, et il est convenable que dans ce cas il administre lui-même le sacrement.

ANGELUS

Les fidèles raisonnablement empêchés de s'agenouiller ou de prêter attention au son de la cloche, peuvent gagner l'indulgence de l'Angelus, pourvu que le matin, ou vers midi, ou le soir, il récitent attentivement, dignement et dévotement les versets de l'Angelus. (S. Cong. Ind., 3 avril 1884).

Pour gagner l'indulgence de l'Angelus, il n'est pas nécessaire que la cloche qui l'annonce soit bénite. (S. Cong. Ind., 29 août 1864).

Il n'existe dans le Rituel Romain aucune formule approuvée pour consacrer les enfants à la sainte Vierge.

Régulièrement c'est aux curés à acquitter la messe *pro populo*, lors même qu'il ne célèbre pas la grand'messe. C'est une charge *personnelle*.

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — Le Saint-Père n'a pas oublié, à l'occasion de la Noël, les pauvres de sa ville de Rome ; et voulant qu'ils prissent part aux joies de la Nativité du Sauveur, il a fait distribuer, par son aumônerie apostolique, la somme de 33,000 francs ainsi répartie : 17,500 francs aux pauvres des diverses paroisses ; 4,000 francs aux ecclésiastiques indigents ; 11,500 francs aux monastères réduits à vivre de privations.

— Il y a actuellement 57 cardinaux, dont 5 seulement ont été créés par Pie IX. 30 sont italiens ; 9 appartiennent à l'Autriche, l'Allemagne et la Pologne ; 3 à l'empire britannique ; il y a 2 espagnols, 2 Portugais, 1 belge, 7 français et 1 américain.

— L'Eglise compte aujourd'hui 14 patriarches et 971 archevêques ou évêques avec sièges résidentiels.

Le nombre total des évêques résidents ou titulaires se monte à 1284.

— Parmi les actes les plus remarquables qui répondent à l'universelle manifestation de foi et d'amour au Rédempteur, S. Em. le cardinal Jacobini présidant une réunion du comité romain et international, a signalé, avec la plus vive complaisance, l'exemple du gouvernement de la Colombie, qui vient de décréter à cet effet un monument commémoratif dans la cathédrale de Bogota. Son Eminence a signalé aussi l'organisation progressive des comités nationaux dont le nombre et l'importance augmentent de jour en jour, avec l'adhésion des sociétés et des journaux catholiques.

— Parmi les œuvres commémoratives à fonder à Rome, comme hommage au divin Rédempteur pour la fin du XIXe.

et le commencement du XXe siècle, il a été décidé de construire un vaste local, spécialement affecté aux grandes réunions ou aux manifestations catholiques et pouvant servir aussi aux séances académiques solennelles ou aux auditions de musique religieuse, dans le genre des *oratorios* de l'abbé Perosi. Une commission spéciale a été chargée d'aviser à l'exécution de ce projet, qui répond bien au but et à l'importance des manifestations catholiques.

France. — Nous lisons dans le *Messenger du dimanche* de Belley :

De nombreux visiteurs ont pu, au moins durant les derniers mois de l'année, admirer les deux chapelles qui sont venues s'ajouter à la basilique de Sainte-Philomène. Aujourd'hui, tout le gros œuvre est achevé ; les toitures et les voûtes ont été menées à bonne fin, et il ne nous reste plus qu'à décorer l'intérieur. Merci à nos chers souscripteurs ! Nous rappelons la promesse par laquelle le Vénérable s'est engagé à bien prier le bon Dieu pour tous ceux qui l'aideraient à édifier une belle église à sa sainte protectrice. Nous conjurons le grand serviteur de Dieu de tenir son engagement et de bénir les prêtres et les simples fidèles qui nous ont généreusement assistés. C'est le vœu que nous formerons au début de cette année nouvelle. Puissent les grâces qu'ils recevront augmenter leur reconnaissance et leur admiration pour le vénérable ! Puissent leurs largesses venir encore à notre aide pour l'achèvement de l'œuvre entreprise ! Que tous ceux qui aiment M. Vianney se souviennent que l'heure de sa glorification ne saurait être désormais bien éloignée et que leurs mains élèvent avec les nôtres ces autels que nous lui préparons.

Angleterre.—Le rapport du recteur du séminaire Saint-Jean de Womersh, au diocèse de Southwark, offre un intérêt spécial cette année pour le public français. L'année 1898 a

été marquée en effet par l'affiliation du dit séminaire à l'Institut catholique de Paris, par décret de la Congrégation des Etudes en date du 15 janvier. Ce décret donne au séminaire de Womersh le droit de conférer le grade de bachelier en philosophie, théologie ou droit canon, de telle sorte que les jeunes clercs puissent ensuite obtenir en deux ans seulement d'études à Paris, les grades de licenciés et de docteur. Quatre séminaristes ont été reçus bacheliers en philosophie à la fin de la dernière année scolaire et deux sont allés suivre les cours de l'Institut catholique de Paris.

Le nombre des séminaristes présents à Womersh est actuellement de 87 ; le nombre des inscrits de 98.

Le diocèse de Southwark comprend la partie de Londres située au sud de la Tamise ainsi que les comtés de Kent, Surrey et Sussex. L'évêque de Southwark est le très révérend Dr Fourné, nommé en 1896 coadjuteur du Dr Butt, auquel il a succédé l'année suivante. Sa Seigneurie a terminé ses études théologiques au séminaire de Saint-Sulpice à Paris et faisait partie, assure-t-on, du même cours que M. l'abbé Klein. L'évêque de Southwark est d'ailleurs un des plus jeunes évêques de la chrétienté, étant né le 23 mars 1861. Son épiscopat qui promet d'être long s'annonce sous les plus heureux auspices.

— Les catholiques anglais ont 31 pairs, 18 lords, 55 baronets, 19 membres du Conseil Privé et 72 membres de la Chambre des Communes.

— Nous extrayons d'une lettre pastorale du cardinal Vaughan, archevêque de Westminster, le passage suivant :

« L'œuvre apostolique que le Saint-Siège a devant lui, en Afrique, est entourée de difficultés considérables. Le démon, qui pendant tant de siècles semble avoir été en possession du noir continent, s'est efforcé et s'efforce encore de fomenter des dissensions et des jalousies parmi les conquérants chrétiens.

Nous avons été à deux doigts d'une guerre avec la France, avec cette France qui partage avec nous en Afrique une influence inférieure seulement à la nôtre, si tant est qu'elle soit inférieure, au point de vue de l'étendue des territoires. Nous autres catholiques d'Angleterre, nous admirons et nous aimons cette grande Eglise de France, dont ni les vicissitudes, ni les malheurs, ni les persécutions n'ont pu ternir la gloire. Chaque année, elle envoie par milliers à l'étranger ses missionnaires, hommes et femmes, prêts à donner leur vie pour la foi. Il n'y a pas de nation au monde qui produise tant de vies vouées à l'héroïsme, tant de courage désintéressé, tant de missionnaires féconds en résultats. Nous comprenons la colère de Satan à la vue des héros de l'Evangile qui s'avancent. C'est lui qui voudrait allumer la guerre entre la France et l'Angleterre, car il sait bien que si elles poursuivaient ensemble les œuvres pacifiques en Afrique dans leurs sphères respectives, son royaume ne tarderait pas à être détruit. Il y a donc là une difficulté et un danger desquels nous devons tous chercher à triompher au moyen de la prière, et à l'aide de toute l'influence naturelle, publique ou privée, que nous pouvons posséder. »

Canada. — La cérémonie de l'imposition du pallium à S. G. Mgr Bégin, archevêque de Québec, a eu lieu, dimanche le 22 janvier, à la cathédrale de Québec avec toute la solennité possible. L'église et l'archevêché avaient été richement décorés pour la circonstance. C'est S. G. Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, qui a célébré la messe pontificale et a fait l'imposition du pallium. Plusieurs évêques étaient présents ou s'étaient fait représenter, et un grand nombre de prêtres, séculiers et réguliers, remplissaient le chœur. Le sermon de circonstance a été prononcé par M. l'abbé L. A. Paquet, professeur de théologie dogmatique à l'Université Laval. Le soir, après le salut solennel, il y a eu réception à l'archevêché. Grand nombre de citoyens sont allés présenter leurs hommages à Sa Grandeur.

Afrique. — L'inauguration du mausolée du cardinal Lavigerie dans la basilique de Carthage a eu lieu dimanche 29 janvier.

Cette cérémonie a été présidée par son éminence le cardinal Perraud.

Liban. — Le synode des évêques maronites a élu patriarche Mgr Hoyek en remplacement de Mgr S. B. Jean Hadge décédé.

Annam. — Le mot de Tertulien : *Le sang des martyrs est une semence de chrétiens*, n'a pas cessé d'être vrai.

En Annam, où la population catholique s'était trouvée, à la fin de l'effroyable persécution de 1885 et 1886, réduite à 14,000 fidèles, l'Évangile compte aujourd'hui 61,924 sectateurs. Les missionnaires, ont, en outre, baptisé 3,454 petits enfants à l'article de la mort.

En 1897, ils ont inscrit 7,736 conversions et baptêmes d'adultes, 2,256 baptêmes d'enfants de chrétiens, 68,712 confessions, 56,302 communions, 2,832 extrêmes-onctions, 574 viatiques, 718 mariages, 1281 confirmations et 3 ordinations. Les orphelinats de la Sainte-Enfance ont recueilli 1325 enfants de la Mission.

Missions. — Voici un dénombrement approximatif des ouvriers apostoliques de toutes nationalités, répandus à l'heure actuelle dans les cinq parties du monde, sous le patronage de la Propagation de la Foi :

Prêtres.....	13,114
Frères	4,500
Sœurs européennes.....	42,300
Sœurs indigènes	10,000

OBITUAIRE

A Alix, (Rhône).—M. l'abbé JEAN MOYEN, prêtre de Saint-Sulpice, ancien professeur au Petit Séminaire de Montréal, décédé le 8 janvier 1899, dans sa 71e année.

Mgr ANTONIO JOSÉ *de Freitas Honorato*, archevêque de Braga, primat de Portugal, décédé dans sa ville archiépiscopale à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Mgr DE LA FOATA, évêque d'Ajaccio, décédé.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages reçus

LA CITTA DE RIETI, Pel Sac. Bernardo M. Skulik.

SOCIETAS SEDES SAPIENTIAE, du même auteur.

ARS LIBERALIS, seu Rhetorica Politico-Sacra, ex probationibus auctoribus collecta, a Sac. Bernardo M. Skulik senis.

COMPENDIO DEI PRIMI QUATTRO TRATTATI DELLA THEOLOGIA DOGMATICA, Abbate Bernardo M. Skulik.

THEOLOGIAE NATURALIS INSTITUTIONES in compendium redactae, a Sac. Bernardo M. Skulik.

Ces ouvrages, fort loués par la presse catholique de Rome et des États-Unis, se trouvent chez l'auteur, à Milwaukee, Wis.

LA RÉGION DU LAC SAINT-JEAN, grenier de la Province de Québec. Guide des colons, publié par le département de la Colonisation et des Mines de la Province de Québec (1898).

LA GERARCHIA CATTOLICA la Famiglia et la Capella Pontificia con Appendice (1899). Edizione ufficiale pubblicata il 23 dicembre 1898. Roma, tipographia Vaticana.

Nos remerciements au vénérable aumônier du Vatican, Dom Marcello Massarenti, pour l'envoi de cet intéressant et très utile volume.

MÉLANGES RELIGIEUX. Nous accusons réception du premier fascicule des *Mélanges religieux*, recueil périodique (nouvelle série) qui contiendra une bonne partie de ce qui a été jadis publié sous ce même titre. Nous félicitons cordialement MM. Cadieux & Derome, les éditeurs, qui font là une œuvre très utile à laquelle nous souhaitons le plus grand succès.

L'INTERMÉDIAIRE DU CLERGÉ, liste générale mensuelle des Occasions, (livres, publications divers, etc.) Dressée par Offres et Demandes d'après les listes particulières fournies par les bibliothèques des communautés et maisons religieuses, des séminaires, des presbytères, etc., etc. avec l'indication des Nouveautés Bibliographiques de chaque mois. Abonnement, 1 fr. pour la France, 2 fr. pour l'Étranger ; Adressez toute la correspondance à l'Office de Commission 60, rue Madame, Paris.

Cette publication répondait à un tel besoin qu'à peine son apparition annoncée nombre d'ecclésiastiques se sont fait inscrire pour la recevoir régulièrement. Et en effet, telle brochure ne dort-elle pas, bien enfouie, oubliée peut-être, au fond d'une bibliothèque, qui serait si choyée dans une autre ? Remplacer les livres devenus inutiles par d'autres mieux appropriés aux exigences de vos études du moment et cela à

peu de frais, voilà ce que permet la présente feuille, qui est un peu le catalogue général de tous les livres disponibles des bibliothèques du clergé. Outre cet avantage, il y en a d'autres que vous donne votre titre d'abonné, non seulement en ce qui concerne les nouveautés bibliographiques, mais encore les ouvrages en cours de vente pour l'acquisition desquels sont accordées des conditions exceptionnelles au comptant.

APPARITION ET RÉVÉLATION DE NOTRE-SEIGNEUR
JÉSUS-CHRIST ET DE LA SAINTE VIERGE A
PAULINE PÉRIÉ, *la voyante de Francoules*, publiées
par l'abbé J. CUQUEL, curé du lieu. 1 vol. in-12 de XIII-612
pages avec portraits. Prix : 3 fr. 50. (Ancienne maison
Ch. Douniol, P. Téqui, successeur, 29, rue de Tournon,
Paris).

Le surnaturel s'affirme de plus en plus dans ce siècle finissant qui avait, à ses débuts, salué et entrevu la fin prochaine de tous les dogmes. Voici une humble fille des champs favorisée des dons les plus extraordinaires. Ses extases et ses ravissements sont continuels. Notre-Seigneur et la sainte Vierge lui apparaissent, lui enseignent les secrets de la perfection la plus avancée avec mission de les communiquer aux autres. Et pour qu'aucune des paroles mystérieuses qu'elle entend ne manque son but et ne se perde, ne sachant pas écrire elle-même, elle rencontre dans son directeur l'un de ces prêtres exceptionnels, très versé dans les arcanes de la théologie mystique, qui consent à enregistrer jour par jour, heure par heure, les secrètes communications dont il est le dépositaire.

Ce qui éclate le plus dans ce livre, c'est l'obéissance absolue, la profonde humilité de la voyante. Plus heureuse que sainte Thérèse et tant d'autres âmes privilégiées, elle rencontre dès la première heure le directeur qui convient à ses voies extraordinaires. Non seulement elle porte sur sa chair les stigmates

sacrés de la passion, mais elle éprouve des peines morales intenses qui, plusieurs fois, la mène aux portes du tombeau. N'ayant pour toute nourriture que la sainte Eucharistie, on s'étonne qu'elle puisse vivre ainsi. L'autorité diocésaine s'émeut. Mandée à Cahors, elle subit, comme autrefois Jeanne d'Arc dans sa prison de Rousn, l'assaut de théologiens mal disposés, prévenus contre elle, ou plutôt incapables de la comprendre, et qui n'hésitent pas à jeter le ridicule sur sa personne. Les religieuses mêmes auxquelles elle est confiée lui font une guerre acharnée.

Trois hommes, un saint prêtre, son directeur et l'évêque de Cahors, sont les seuls à ne pas prendre parti contre elle. Elle prédit à Mgr Bardou le succès final d'un procès perdu déjà devant deux juridictions. Et le prélat de docte et sainte mémoire, déclare « ce qu'elle fait et dit est bon et à la lettre ; elle voit et distingue des objets et des personnes dans des lieux où elle n'est jamais allée. Malade, épuisée de forces surtout au temps de l'Avent et du Carême, elle retrouve la santé, et à l'heure même de la messe de Minuit et au chant du *Gloria in excelsis* de Pâques, on la voit tout à coup se lever plus alerte que jamais. Manifeste-t-elle à Notre-Seigneur le désir de se rendre en pèlerinage à Roc-Amadour, le ciel se rassérène pour elle ; elle franchit une distance de quarante-huit kilomètres sans fatigue et avec une rapidité qui étonne ; et chose plus merveilleuse encore, elle regagne son village sous une pluie battante, sans recevoir une goutte d'eau, sans même mouiller ses chaussures.

Le bruit de tant de merveilles se répand au loin ; des prédicateurs illustres viennent se recommander aux prières de l'humble voyante et la prier de demander au ciel s'il agréé les fondations qu'ils veulent entreprendre. Toujours l'événement justifie la réponse qu'elle tient de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge. Et ces visions ne se reproduisent pas seulement un jour, mais plus de trente années durant.

Des savants, tels que le docteur Imbert Gourbeyre, dont le nom fait autorité, attestent que, dans cette existence, tout est marqué au coin divin. L'illustre chanoine Codant, missionnaire aussi pieux que zélé, n'hésite pas à affirmer que le doigt de Dieu est là. Don Négroni reconnaît à ces prédictions une valeur réelle. Indépendamment, dit-il, de la partie prophétique, les visions de Pauline paraissent renfermer une succession précieuse de leçons de spiritualité. Ces écrits peuvent figurer, avec honneur, parmi les œuvres mystique de notre temps. Enfin Mgr Bardou, Mgr Grimardias et Mgr Enard, qui ont occupé tour à tour le siège épiscopal de Cahors, tout en usant de cette sage circonspection qui appartient à l'Ordinaire en présence de ces cas extraordinaires, n'ont rien trouvé à redire, sous le rapport doctrinal comme sous les autres, à la doctrine et aux révélations de la voyante de Francoulès. Je dis plus ; en permettant de le mettre dans le domaine public, l'évêque actuel de Cahors a déclaré que « ce livre est de tout point conforme à l'enseignement catholique et capable d'édifier les fidèles. »

Nous l'avons nous-même examiné avec le plus grand soin, sans préjuger en rien les décisions de la sainte Eglise, nous avons été frappé du caractère éminemment surnaturel de ces visions, de l'obéissance et de l'humilité de Pauline, signes non équivoques, à notre avis, de sa mission divine, et gage assuré du succès réservé au livre de celui qui a tenu la plume en son nom.

MGR LE MONNIER.

LES MERVEILLES DE LA SALETTE, par l'abbé J. Berthier, M. S. Un volume in-12 de VIII-352 pages : 1 fr. 50, (Ancienne maison Ch. Douniol, P. Téqui, successeur, 29, rue de Tournon, Paris.)

Le P. Berthier n'a eu qu'à laisser parler son cœur pour nous offrir, avec les *imprimatur* de Paris et de Grenoble, le livre le plus documenté qui existe sur la Salette.

Après un rapide exposé du mal qui ronge la société, nous voici sur les hauteurs du Dauphiné, dans cette province où mourait Pie VI exilé en 1799. Nous assistons le 19 septembre 1846 aux premières apparitions de la sainte Vierge.

Ses doux reproches, ses menaces et ses promesses à Maximin mort en 1875 et à Mélanie encore aujourd'hui vivante n'ont pas manqué d'être très diversement appréciés. Le P. Berthier remet les choses au point. Voué aux œuvres de la Salette depuis 1862, théologien de marque, écrivain consciencieux, son témoignage venant après le couronnement de Notre-Dame, après l'approbation de la statue par la Sacré-Congrégation des Rites, après l'érection par le souverain Pontife du sanctuaire en Basilique mineure, et après les inoubliables fêtes du Jubilé, est bien le seul qui soit conforme à la vérité, au bon sens, parce qu'il reflète pleinement l'esprit de la sainte Eglise.

Du reste, les guérisons nombreuses, dûment constatées, les conversions éclatantes, les grâces de toute sorte dont il nous donne le récit simple mais éloquent, ne portent-elles pas le cachet le plus indéniable de l'intervention d'en haut ? En faut-il davantage pour désiller les yeux les plus obstinés ?

Tout parle sur ces hautours. La pierre s'anime elle-même dans ce sanctuaire incomparable, suspendu pour ainsi dire entre la terre et le ciel, avec ses colonnes sveltes et ses tours imposantes, avec ses trésors, avec ce cœur d'évêque qui n'a pas trouvé de sépulture plus digne de lui, avec ces hôtelleries insuffisantes à contenir les foules, enfin avec ces œuvres admirables, qui sont comme l'épanouissement perpétuel des apparitions. Parlerons-nous des missionnaires de la Salette, de son Archiconfrérie, des vocations tardives abritées à l'ombre de la superbe Basilique ? Non, nous aimons mieux renvoyer au livre du P. Berthier. Cet ouvrage, avec ces descriptions des lieux, avec les gravures dont l'éditeur a enrichi le texte, est désormais le guide indispensable de quiconque visitera le sanctuaire.

Et maintenant le P. Berthier qui a tant écrit peut déposer la plume. Il ne saurait mieux finir. Puisse Notre-Dame dont il nous a si bien raconté les miséricordes et la gloire et indiqué là-haut le lieu béni où elle a posé les pieds, lui rendre au centuple la récompense de ses travaux. X.....

LE PÈRE HECKER EST-IL UN SAINT ? Etude sur l'américanisme, par Charles Maignen, prêtre de la Congrégation des Frères de Saint-Vincent-de-Paul, Docteur en Théologie. Un volume in-18 jésus, 3 fr. 50 ; Victor Rétaux, Libraire-Éditeur, 82, rue Bonaparte, à Paris.

LE JEUNE PRÊTRE EN FACE DES ÉCUEILS ET DU DEVOIR, par M. l'abbé Moussard, chanoine de la métropole de Besançon (1899.) Même librairie.

LE BESOIN DE CROIRE ET LE BESOIN DE SAVOIR, par Bernard Gaudeau, S. J., professeur de dogmatique à l'Institut catholique de Paris. Notes d'un auditeur au congrès de la jeunesse catholique à Besançon (1899). Même librairie.

DIRECTOIRE PRATIQUE DU JEUNE CONFESSEUR, par Ciolli, chanoine de l'église métropolitaine de Florence. Traduit de l'italien (sur la 4^e édition) par l'abbé Ph. Mazoyer, du clergé de Paris. Deux volumes in-18 jésus, 7 fr.

Extraits de quelques lettres de Directeurs de Grands Séminaires et de Professeurs de théologie morale. Même librairie.

« La doctrine de ce livre est claire, sage, actuelle, méthodiquement exposée ; à peu près toutes les questions pratiques sont absorbées ; c'est un parfait résumé de théologie pastorale, il rendra de très précieux services aux confesseurs jeunes et vieux. J'ai non seulement signalé, mais fortement recommandé cet ouvrage à mes élèves : Je n'en connais pas de meilleurs dans l'espèce. »

« Ouvrage excellent, et qui nous donne, mis au point des

décisions récentes et des travaux contemporains, un Manuel du confesseur. J'ai déjà eu occasion de recommander ces volumes. »

« Le traducteur vient de rendre un service réel au clergé français, surtout aux prêtres chargés du ministère toujours si délicat et si difficile de la confession. Il faut bien le dire : nous manquions en France d'un Manuel d'une doctrine complète, sûre, solide, nette et pratique, à la portée de tous les confesseurs. Le savant auteur italien et le traducteur français, qui a su garder toute la précision, la clarté et la concision de l'original, viennent de combler ce vide. »

« J'estime que ce Manuel français rendra à nos prêtres un service considérable et leur facilitera cette tâche si redoutable de diriger avec sûreté les âmes sur les voies du salut, en se tenant à égale distance du rigorisme et du laxisme. »

« Il sera pareillement très utile à nos séminaristes ; car ce qui manque à nos Manuels de théologie morale, ce sont les conclusions pratiques, les exemples multipliés et les applications concrètes des principes exposés. C'est cette lacune que vient combler le *Directoire*. » Même librairie.

LES GRANDS JOURS AU COLLÈGE, par M. l'abbé Joseph Tissier, chanoine honoraire, directeur de l'institution Notre-Dame de Chartres. Un beau volume in-18 jésus, 3 fr. 50. Même librairie.

PRÉFACE

Ce quatrième volume continue la série de nos instructions morales.

Nous avons essayé d'abord, dans « *la Parole de l'Évangile au Collège*, » d'ouvrir aux élèves et aux maîtres chrétiens une source intéressante, inépuisable de méditations appropriées aux besoins des générations nouvelles ; de donner ainsi aux premiers le goût et l'amour du texte sacré et d'apprendre aux autres l'usage pédagogique efficace qu'on en peut faire. L'expérience a confirmé notre conviction que rien ne vaut

l'Évangile pour attacher un auditoire d'enfants, pour l'instruire, l'émouvoir et lui faire vraiment du bien.

L'étude des « *Jeunes Ames,* » telles qu'on les rencontre dans nos écoles, avec leurs défauts, leurs aspirations, leurs vertus, leurs faiblesses, a été l'objet d'un second volume. Nous y avons traité toutes les grandes questions qui y ont rapport à la formation morale de la jeunesse : principes et moyens d'éducation, obstacles et résultats, œuvres de préservation et de persévérance.

Dans une troisième série d'instructions : « *Le Bon Esprit au Collège,* » groupant sous un nom qui renferment les qualités les plus complexes toutes les meilleures vertus chrétiennes, nous avons eu pour but d'esquisser un plan général d'éducation, qui puisse servir de méthode à tous les maîtres chargés d'élever les enfants et qui soit un idéal assez haut pour tenter la jeunesse sérieuse, tout en restant assez pratique pour ne point effrayer les plus modestes efforts. Des voix autorisées ont bien voulu nous assurer que nous avons fait là une œuvre utile.

Aujourd'hui, c'est la physionomie même d'un collègue chrétien que nous voudrions présenter dans ses manifestations les plus solennelles. Nos précédents ouvrages ont retracé la vie scolaire de tous les jours, cette vie pacifique et régulière qui est la vie essentielle au fond et qui a été l'occasion de tant d'observations et de tant de conseils pédagogiques. Mais au collège, comme partout, on sort quelquefois de l'intimité et de la monotonie des exercices quotidiens. La vie de l'école a particulièrement besoin d'expansion, et il y a ainsi, à côté des jours de classe, des jours de fête, des jours de liberté, des jours de recueillement, aussi des jours de deuil qui donnent leur caractère à l'éducation, qui exercent leur influence sur elle, et sur lesquels il est nécessaire de compter pour achever la formation de l'écolier. C'est le collège à ces heures exceptionnelles de tristesse et de joie, à ces « *Grands Jours* » qui

apparaîtra dans ces pages. — Nous n'y avons pas cherché d'autre ordre que la suite chronologique des fêtes annuelles. Elles fournissent toutes seules, une ample matière d'enseignement chrétien à l'homme d'éducation. Mettant ordinairement le collège en contact avec le monde, elles initient la jeunesse à une vie religieuse plus large, à des vertus plus étendues, à un christianisme moins étouffé, moins étroit, plus actif, plus militant. Nous serions heureux si quelques maîtres trouvaient dans notre ouvrage une lumière et un secours pour leur ministère difficile, et suffisamment récompensé de nos efforts si quelques jeunes gens, éclairés et transfigurés par nos leçons, pouvaient ajouter à nos « *Grands Jours*, » le jour particulièrement beau pour eux et pour nous d'une conversion sincère et d'une vocation décisive.

A ceux-là, pour clore la série de ces instructions et achever notre œuvre éducatrice, il nous resterait à montrer l'idéal vivant de toute jeunesse réalisé dans l'évangile, la grande et lumineuse figure du Maître universel, les traits divins et essentiels de Jésus à qui doivent essayer de ressembler toutes les âmes qui prétendent à l'honneur des vertus supérieures et des récompenses célestes. C'est notre intention d'écrire ainsi et de publier quelque jour dans un cinquième volume : « *Le Christ de la jeunesse*, » qui sera le résumé de tout notre enseignement à nos chers élèves de Notre-Dame de Chartres et pourra encore porter à d'autres âmes inconnues que nous voulons d'avance aimer les échos d'une voix et les accents d'un cœur tout dévoués à la grande cause de l'éducation chrétienne.

Chartres, en la fête des Saints Anges et du Saint Rosaire,
2 octobre 1898.

J. T.

POUR LE PAPE

LES journaux catholiques de Belgique ont publié simultanément à l'occasion des fêtes de Noël, l'émouvant appel que voici :

La Révolution se flattait, en renversant le pouvoir temporel des Papes, de détruire bientôt la papauté elle-même et l'Eglise.

Voici près de trente ans que l'attentat sacrilège fut commis : et l'Eglise résiste, et la puissance morale de la papauté resplendit dans le monde entier, d'un éclat que les siècles précédents n'ont jamais connu.

Néanmoins les sectes redoublent de violence ; elles s'applique avec une cynique audace et une infernale habileté à tarir les sources où s'alimente le budget nécessaire de la chrétienté. Confiscation des œuvres pies, extorsion des biens des couvents, mainmise sur le temporel des diocèses, impôts iniques, toute arme est bonne pour atteindre le but ouvertement avoué : rendre impossible l'administration des intérêts catholiques dans le monde.

Le zèle des catholiques s'est haussée dans l'épreuve et, par l'œuvre du *Denier de Saint-Pierre*, organisée aujourd'hui dans l'univers entier, les enfants dévoués de l'Eglise ont apporté au Pape le tribut de leur amour et ont pourvu fidèlement chaque année aux nécessités les plus pressantes de l'Eglise et des missions.

Mais, pendant que les haines sectaires s'ingéniaient à découvrir de nouveaux engins de ruine et d'appauvrissement, réduisant les couvents d'Italie à une condition de misère dont nous avons peine à nous faire l'idée, l'extension même de l'influence extérieure de l'Eglise créait de nouveaux besoins. Œuvres anti-esclavagistes, Union des Eglises, relèvement des églises chrétiennes en

Orient, bien d'autres œuvres encore appellent la sollicitude de l'Eglise.

Partout où sévit une persécution, où s'abat le malheur, où le bien défaille, le Pape intervient en faveur du faible. Toutes les causes justes trouvent appui près de Lui ; toutes les grandes œuvres sont encouragées ; sa charité sait intéresser le cœur des catholiques à toutes les misères. C'est hier que nous en avons vu l'exemple en Arménie.

L'Association des journalistes catholiques, heureuse de donner au Saint-Père les prémices de son activité, a accepté avec un joyeux empressement la mission d'organiser une souscription en vue de venir en aide au Souverain Pontife, dans des œuvres qui lui tiennent particulièrement à cœur au milieu des temps difficile que nous traversons.

Nous venons donc convier les catholiques, tous les catholiques, à s'associer à notre œuvre, en prenant part à cette souscription, qui ressuscitera en quelque sorte les *Etrennes pontificales*, jadis créées par la charité des familles chrétiennes.

Nous n'en doutons pas, personne ne refusera de prélever pour l'œuvre du Pape la dime volontaire de son budget de charité. En ces jours de Noël et de l'Épiphanie, le Christ a voulu nous montrer que les dons modestes des Bergers et les riches présents des Mages avaient une égale valeur à ses yeux. Sachons nous inspirer de cette leçon.

L'obole des humbles et l'or des riches se mêleront pour former un trésor que nous offrirons au Saint-Père, comme le gage de la vénération et de la filiale affection que lui ont conservé les catholiques, en cette terre belge où son passage a laissé des souvenirs si profonds.